



Expertise véhicule, comment contester la mise en VEI probable

Par **Tranbi**, le **20/01/2013** à **09:21**

Bonjour, j'ai eu un accident responsable, seul sans tiers, l'expertise est encours 4 jours ! L'expert attend le chiffrage des pièces, mais par téléphone, il m'a dit que l'on allait certainement vers une VEI, c'est un véhicule pas courant ou la côté n'est pas bien définie, il m'a demandé la facture d'achat, (j'avais fait une affaire! Environ 3000 euros en dessous le marché), c'est une Maserati 4200, je l'ai achetée 23500+1500 euros de carte grise, actuellement on peut en trouver à ce prix mais se sont souvent des véhicules importés d'Italie, avec un historique plus ou moins détaillé, moi c'est un véhicule français j'ai pour 20000 euros de factures d'entretien (chez Pozzi, Maserati Paris) un état remarquable,..... Le chiffrage des pièces est de 7000 euros TTC, je n'est pas encore le coût global de la réparation, mais j'ai du mal à croire que l'on dépasse la valeur du véhicule. Sauf si la valeur estimée est basse vers 15000 ou 19000 euros.

J'ai envoyé à l'expert la totalité des factures des 20 000 euros d'entretien, des photos HD prises juste avant l'accident (état collection)

J'attends sa position !

Que dois je faire ensuite si il déclare mon véhicule VEI ?

Y a t il des experts spécialisés pour la côté de ce type de véhicule ?

Je veux absolument faire réparer mon véhicule, est ce possible après la déclaration VEI ?

Merci par avance

Cordialement

Bertrand